

COMPTE RENDU

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 JUIN 2021

Sous la présidence de M. Christophe SCHIMPF, Maire

Membres présents : Mmes et MM. Dominique STOHR, Christophe HECKMANN, Claire CARRARO, Fabien ACKER adjoints au Maire ; Mme Béatrice HOELTZEL Maire Délégué, Guy ALBOUI, Michèle CECCHINI, Michel FILLIGER, Suzy GENTHON, Lucienne HAAS, Christian KLIPFEL, Pierre MAMMOSSER, Michel MATHES, Anne MATTER, Valérie MEJSNEROWSKI, Isabelle MULLER, Rudy RENCKERT, Alfred RINCKEL, Sabine STRAUB, Cathy WAGNER.

Membres excusés :

M. Christophe BUSCHE, donne procuration à M. Christophe HECKMANN

Mme Anne ZYTO donne procuration à M. Fabien ACKER

Secrétaire de séance : Mme Adeline GORSY, Directrice Générale des Services

L'invitation à la réunion du conseil municipal du 7 juin 2021 a été envoyée aux conseillers municipaux par courrier le mardi 1 juin 2021, avec comme ordre du jour :

Ordre du jour :

1. COMPTE RENDU DES RÉUNIONS

- Approbation du compte rendu du conseil municipal du 10 mai 2021
- Réunions, rencontres et manifestations

2. URBANISME

- Projet de révision du SCOTAN
- DIA

3. AFFAIRE GÉNÉRALE

- Avis sur l'implantation d'une installation classée pour la protection de l'environnement à Drachenbronn

4. AFFAIRES FINANCIÈRES

- Subvention exceptionnelle pour l'association Soultz'Imagin dans le cadre du projet 1870
- Fixation du tarif d'une longue location du gîte communal

5. PROJETS ET TRAVAUX

- Aménagement du parking rue des trois hommes
- Aménagement du square
- Aménagement du Rond-Point « Leclerc »

6. DIVERS

- Motion sur la création d'un Groupement Hospitalier de Territoire (GHT) Nord Alsace
- Prochaines réunions et manifestations

POINT 1 COMPTE RENDU DES RÉUNIONS

- Approbation du compte rendu du conseil municipal du 10 mai 2021

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité moins une abstention (Lucienne HAAS)

APPROUVE le compte rendu

- Réunions, rencontres et manifestations

12/05/2021

- Réunion avec des acteurs économiques souhaitant s'installer sur le dernier terrain de la ZAE (Terrain Grasser)
- Réunion de présentation de la révision du Scotan à l'attention des élus la communauté de communes

14/05/2021

- Entretien avec Marthe Rinckel pour le suivi des travaux du presbytère protestant
- Entretien avec Claude Schab pour une problématique des levées de poubelles
- Réunion avec la secrétaire de l'Amicale des Maires pour la finalisation de la révision des statuts de l'association

17/05/2021

- Réunion avec le président du club de Badminton

19/05/2021

- Réunion avec le directeur de l'école de musique
- Conférence des maires : Définition des modalités de collaboration entre la communauté de communes et les communes membres dans le cadre de la procédure de révision allégée n°1 du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI)
- Conseil communautaire

20/05/2021

- Entretien pour l'achat d'un terrain dans l'éco quartier
- Commission grand cycle de l'eau

21/05/2021

- Entretien avec le responsable des travaux du SDIS67 pour préciser le programme des travaux prévus au centre de secours de Soultz-sous-Forêts, changement des portes en système sectoriel, projet d'aménagement pour les vestiaires femmes,

- Réunion de chantier (discussion sur les problématiques d'approvisionnement du matériel), entreprises respectent le planning au jour près mais l'approvisionnement pose problème,

25/05/2021

- Journée nationale de l'accès au droit
- AG de la Commission Nationale des Villages et Villes fleuries, passage du jury national à Hohwiller,
- Conseil d'école exceptionnel à l'école maternelle (semaine de 4 jours)
- Conseil d'école exceptionnel à l'école élémentaire (semaine des 4 jours)
- Réunion de bureau à la com com
- Commission sports : présentation du beach hand par le président du HBCSK

26/05/2021

- Réunion de préparation des Journées Européennes du patrimoine 2021 (animation autour de l'histoire de la Saline)
- Anniversaire de Mme Hebting (90 ans)
- Réunion à Rittershoffen sur la thématique du méthaniseur organisée par les porteurs de projet.

27/05/2021

- Conseil d'Administration du SDIS 67.

28/05/2021

- Réunion de chantier
- Anniversaire de Mme Bonamy (80 ans)
- Commission projets et travaux, urbanisme

29/05/2021

- Rédaction de la préface de la plaquette de la saison culturelle en collaboration avec Wissembourg. Pour la première fois il s'agit d'une préface commune, pour bien matérialiser ce nouveau départ.

31/05/2021

- AG de l'Association de charité en vue de sa dissolution mais celle-ci n'est pas encore actée.
- Entretien avec les notaires sur leur projet de construction d'une nouvelle étude notariale
- Séminaire à la Saline pour la redynamisation des centre bourgs organisé par la CCI en direction des élus et des acteurs économiques locaux, organisation de la com com qui a fait un partenariat avec la com com.

02/06/2021

- Réunion de chantier pour la 3ème tranche de la ZAE
- Entretien avec Marc Yvon au sujet de la chasse
 - Réunion de comité de l'OMACSL, validation du 13 juillet au Bruehl mais des incertitudes restent concernant l'organisation

03/06/2021

- Réunion de présentation du projet Living places au château des Rohan de Saverne
- Départ de l'Adjudant-chef BEILL après 7 ans d'exercice sur notre commune

04/06/2021

- Entretien avec le capitaine Marconot futur commandant de la compagnie de gendarmerie de Wissembourg
- Réunion de chantier

05/06/2021

- Réunion du bureau de l'Amicale des Maires

06/06/2021

- Anniversaire de M. Fernand Moulard (80 ans)

07/06/2021

- Entretien avec le lieutenant Kaetzel chef du centre de secours de Soultz-sous-Forêts, 500 interventions avec 130 sorties des véhicules infirmiers.
- Réunion avec le responsable du comptoir agricole

POINT 2 URBANISME

• Projet de révision du SCOTAN

Exposé du Maire sur la révision du SCOTAN (Schéma de Cohérence Territoriales d'Alsace du Nord) en cours. Focus sur les objectifs en matière de production de logements, de la maîtrise de la consommation foncière au niveau du logement et des activités économiques.

Pourquoi réviser le SCOTAN ? 4 Motifs

- 1/ Intégrer les nouveaux territoires aux scénarios de développement de l'Alsace du Nord
 - 2/ Affirmer le positionnement territorial de l'Alsace du Nord, aux portes de 2 métropoles régionales, Strasbourg et Karlsruhe
 - 3/ Mettre en compatibilité le SCOT avec les documents supérieurs, notamment avec le SRADDET – schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires – de la Région Grand Est
 - 4/ Adapter le SCOT aux sujets stratégiques – transitions sociétale, économique, écologique, climatique, etc. – et aux évolutions législatives
- Par ailleurs, cette 2^{ème} révision du SCOT est associée à l'élaboration d'un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET).

Produire 910 logements par an pendant 20 ans

☐ A minima 910 nouveaux logements / an

☐ Objectif décliné en deux périodes

Période 2022-2031 : 1010 logements / an

Période 2032-2041 : 810 logements / an

☐ Deux périodes pour :

- Compenser les dix années de faible production
- Prendre en compte la baisse démographique projetée par l'INSEE à l'échelle du Grand Est
- ☐ Répondre à l'ensemble des besoins des ménages et sécuriser les parcours résidentiels
- augmentation du nombre de ménages
- accueil de nouveaux ménages
- ☐ Correspond à un scénario de projection démographique : renforcement de la dynamique démographique

Équilibrer la création de logements sur le territoire grâce à des objectifs par EPCI

Pour garantir l'équilibre territorial, l'effort minimal de construction est réparti à l'échelle des EPCI.

Nombre de logements par an	%	Période 1 2022-2031	Période 2 2032-2041
CA de Haguenau	58%	586	470
CC de la Basse Zorn	11%	111	89
CC de l'Outre-Forêt	8%	81	65
CC du Pays de de Niederbronn-les-Bains	8%	81	65
CC du Pays de Wissembourg	8%	81	65
CC Sauer-Pechelbronn	7%	71	57
SCoTAN	100%	1010	810

Maîtrise la consommation foncière

☐ Contexte : un objectif fort de réduction de la consommation foncière
 SRADDET de la Région Grand Est : **-50% à l'horizon 2030, -75% à l'horizon 2050**
 Perspective de l'application du Zéro Artificialisation Nette (ZAN) objectif 2050

☐ Combien ?

Consommation foncière en Alsace du Nord au cours de la période de référence
 2003-2012 : ≈ 380 ha (tout confondu)

-> donc 190 ha à l'horizon 2031 et 133 ha à l'horizon 2041

☐ Comment ?

- Le rythme de la consommation foncière est établi à l'échelle des intercommunalités et tendra vers une réduction
- Limiter et optimiser la consommation du foncier est une priorité pour l'ensemble des choix d'urbanisation et d'aménagement du territoire, à toutes les échelles de l'armature urbaine
- Afin de limiter les extensions urbaines, il s'agit de :
 - Lutter contre la vacance des logements
 - Privilégier le renouvellement urbain (= mutation du tissu urbain)
 - Densifier les tissus urbains existants (= densification du tissu urbain)

→ Pour les logements

Rythme maximal de consommation foncière pour les extensions résidentielles :

Foncier extensions résidentielles (en ha)	Répartition	Période 2022-2031	Période 2032-2041
CA de Haguenau	58%	45	37
CC de la Basse Zorn	11%	13	10
CC de l'Outre-Forêt	8%	12	9
CC du Pays de de Niederbronn-les-Bains	8%	10	8
CC du Pays de Wissembourg	8%	10	8
CC Sauer-Pechelbronn	7%	10	8
SCoTAN	<u>100%</u>	<u>100</u>	<u>80</u>

Si on considère que 30% de l'objectif annuel de production de logements est produit en extension, cela représente environ **25 logements par an pour la CC de l'Outre-Forêt** en extension pour la période 2022-2031 (rappel objectif total : 81 logements/an pour 2022- 2031 et 65 logements/an pour 2032-2041).

Des densités de logements/ha : 25 pour Soultz-sous-Forêts
(Les densités attribuées à une commune s'applique pour tout terrain à partir de 1 hectare.)

→ Pour les activités économiques

☐ Rappel : règle 16 du SRADDET de la Région Grand Est

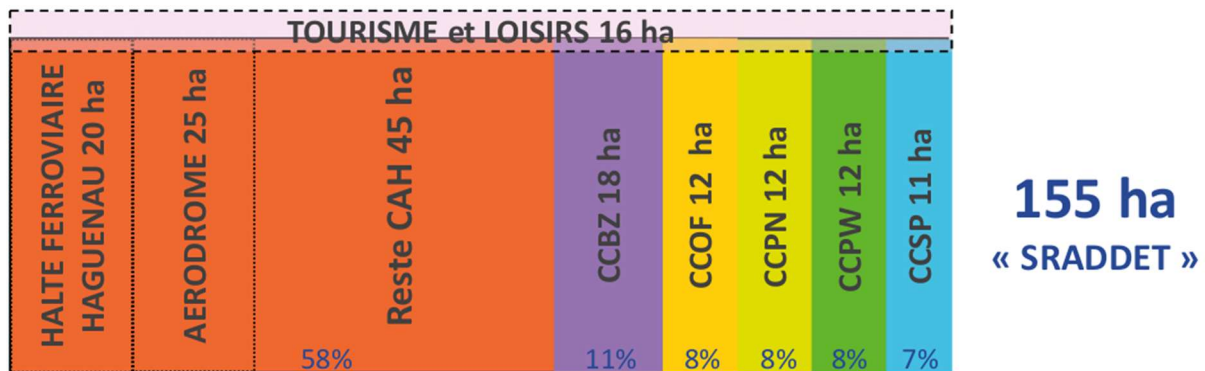
- Principe : -50% de consommation foncière à l'horizon 2030

tendre à -75% de consommation foncière à l'horizon 2050

- « Exceptions » : Les grands projets d'infrastructures, d'équipement et de zones d'activités économiques (hors ZAE à vocation principalement commerciale) d'intérêt international, transfrontalier, national ou reconnus d'intérêt régional* sont exclus de la compatibilité foncière. Néanmoins, l'ensemble de ces projets doivent être établis dans une logique d'optimisation et d'économie du foncier.

* Les projets d'intérêt régional participent à la structuration du territoire régional par leur rayonnement et leurs impacts. A ce titre, ils sont nécessairement élaborés en concertation

avec les acteurs du territoire, les territoires voisins et font suite à un avis simple de la Conférence territoriale de l'action publique (CTAP).



- Information sur les DIA

POINT 3 AFFAIRES GÉNÉRALES

- Avis sur l'implantation d'une installation classée pour la protection de l'environnement à Drachenbronn

GUSTO PALATINO est une société allemande spécialisée dans la production hautement automatisée de fonds de tarte, aujourd'hui implantée sur deux sites à proximité immédiate de l'Alsace et de la frontière française. La société, fondée en 2006, produit à ce jour environ 30 millions de fonds de tarte flambées et de tartes flambées par an.

Les installations actuelles ne pouvant répondre aux objectifs prévisionnels de développement de l'entreprise, la construction d'un nouveau site de production s'avère aujourd'hui nécessaire.

C'est dans ce contexte que la société GUSTO PALATINO souhaite bâtir un site de production sur la commune de Drachenbronn-Birlenbach, permettant d'assurer la confection des pâtes, la précuison de celles-ci, ainsi que leur conditionnement et leur stockage.

Le site retenu pour ce projet, celui de l'ancienne base aérienne 901 situé sur la commune de Drachenbronn-Birlenbach sera directement exploité par la société ALSAVEUR SAS, société de droit français créée à partir de la société GUSTO PALATINO.

Au regard de la réglementation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement, les installations projetées par la société GUSTO PALATINO sur la commune de Drachenbronn-Birlenbach seront soumises à enregistrement.

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer quant à l'implantation de cette installation au regard l'environnement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Se prononce favorablement quant à l'implantation de la société GISTO PALATINO

POINT 4 AFFAIRES FINANCIÈRES

- Subvention exceptionnelle pour l'association Soultz'Imagin dans le cadre du projet 1870

VU la délibération 2020-18 du conseil municipal du 5 février 2020, attribuant une subvention exceptionnelle de 12 000,00€ à l'association Soultz Imagin pour l'organisation du spectacle « La Traversée du temps » dans le cadre des festivités 1870 ;

VU la délibération 2020-79 du conseil municipal du 6 juillet 2020, attribuant une avance de 2.000,00€ à l'association Soultz Imagin pour l'organisation du spectacle « La Traversée du temps » dans le cadre des festivités 1870 ;

CONSIDERANT la demande de versement par anticipation du solde de la subvention, à savoir 10.000,00€, afin de subvenir aux frais d'organisation du spectacle, dont les représentations se tiendront les 29, 30, 31 juillet ainsi que les 1er, 5, 6 et 7 août ;

Monsieur Filliger ne participe pas au vote vu son statut dans l'association,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à 18 voix pour, 2 voix contre (Valérie MEJSNEROWSKI, Christian KLIPFEL) et 2 abstentions (Lucienne HAAS, Rudy RECNKERT)

APPROUVE le versement du solde de la subvention par anticipation à l'association Soultz Imagin, soit un montant de 10.000,00€ ;

PRECISE que la subvention sera imputée en 6748 « Autres subventions exceptionnelles » ;

PRECISE que l'association est tenue de présenter à la commune son budget définitif et les justificatifs afférents une fois l'opération clôturée, faute de quoi la commune se réserve le droit de demander le remboursement tout ou partie de la subvention versée.

- **Fixation du tarif d'une longue location du gîte communal**

Une demande pour une longue location du gîte a été formulée auprès des services communaux, la personne souhaite louer le gîte du 19 juin 2021 au 17 juillet 2021.

Il s'agit d'une personne effectuant un stage au musée du Pétrole à Woerth.

Il est proposé au conseil municipal d'examiner cette demande et de se positionner sur les locations longue durée du gîte.

Après débat, le conseil municipal, à l'unanimité :

DECIDE de ne pas modifier le règlement d'utilisation du gîte

DECIDE de ne pas modifier les prix

DECIDE que les séjours de plus de 2 jours pourront être envisagés en hiver au cas par cas

POINT 5 PROJETS ET TRAVAUX

- **Aménagement du parking rue des trois hommes**

Dans le cadre du développement de l'habitat, un manque de moyen de stationnement a été rapporté au niveau de la rue des trois hommes.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'examiner le projet de création d'un parking public rue des trois hommes, qui pourra être mis en location à destination des habitants du secteur qui ne peuvent pas bénéficier des places de stationnement privées.

L'aménagement autour des places sera fait avec un enrobé classique et les places de parking avec un alvéolage et du gravillon.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à 19 voix pour, 3 contre (Valérie MEJSNEROWSKI Christian KLIPFEL, Rudy RENCKERT) et 1 abstention (Lucienne HAAS)

APPROUVE l'installation de parking public rue des trois hommes sur les parcelles n° 172, 174, 173, 175 section 5

DECIDE de procéder à la création de 8 places de parking

DECIDE de mettre 4 places en location et 4 places à l'usage public mais la possibilité d'examiner au cas par cas les situations pour proposer une location d'une des places publiques.

FIXE le tarif à 312 euros par an par place avec les charges

- **Aménagement du square**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de réfléchir à un aménagement du square en tenant compte de l'ensemble des spécificités du secteur (environnement, utilisation, secteur etc).

- **Aménagement du Rondpoint « Leclerc »**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'examiner des propositions d'aménagement du Rond-point « Leclerc ».

Un projet de partenariat avec le « chemin des cimes » pourrait être mis en œuvre afin de disposer une miniature de l'ouvrage de 3 mètres de hauteur au niveau du rond-point. Le projet est encore en discussion.

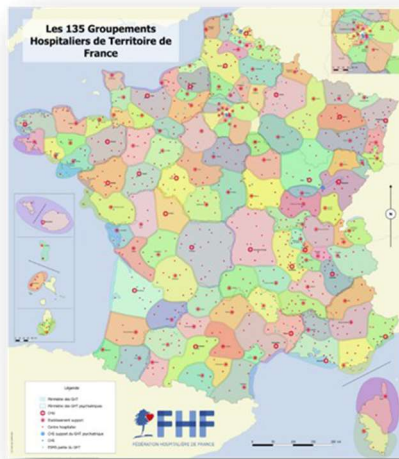
Monsieur le Maire propose d'organiser une commission fleurissement dès que le projet sera plus avancé.

POINT 6 DIVERS

- **Motion sur la création d'un Groupement Hospitalier de Territoire (GHT) Nord Alsace**

Les groupements hospitaliers de territoire (GHT) ont été définis par la loi du 26 janvier 2016 de MODERNISATION DU SYSTEME DE SANTE ; processus largement illustré, à l'époque, par l'absence d'association des élus locaux et des représentants des communautés médicales. Ces groupements constituent le cadre de coopération entre les établissements publics de santé d'un même territoire. On en compte aujourd'hui 136 sur l'ensemble du territoire national.

Le territoire du Nord Alsace appartient au GHT Basse Alsace-Sud Moselle (BASM). Ce groupement, un des plus importants sur le plan national en termes de capacités hospitalières, s'étend du nord au sud de Wissembourg à Erstein et jusqu'à Sarrebourg à l'ouest et couvre une population totale de près d'un million d'habitants. Le GHT BASM dépend du Centre Hospitalier Universitaire de Strasbourg - établissement « support » -, chargé d'assurer la mutualisation de certaines fonctions d'appui : gestion commune des ressources humaines, achats groupés, investissements, systèmes d'information, formation...



Pourtant, des dysfonctionnements ont rapidement pesé sur la pertinence de ce GHT « XXL » réduisant véritablement sa performance :

- Une gouvernance lourde, dans un climat de confiance sensible entre ses membres ;
- Une vie institutionnelle très inégalement animée (le comité territorial des élus n'a été réuni qu'une seule fois en juillet 2017) ;
- Des fonctions mutualisées peu efficaces : entre lourdeurs et velléités centralisatrices sur le CHU.

En effet, la complexité de la gestion administrative et le coût de fonctionnement de la fonction « achat mutualisé » sont préjudiciables à la réalisation d'économies réelles au sein d'un GHT qui compte 13 établissements hospitaliers étendus sur un si grand territoire. Des prestataires de proximité ont été écartés des processus de marchés publics du fait de leur incapacité à répondre à une massification aussi importante, mais aussi de leur difficulté à se déplacer sur une zone géographique aussi étendue

- Une implication forte et régulière des équipes médicales, soignantes et de direction, mais sans bénéfice réel pour les établissements de santé, ni pour la population ;
- Un projet médical partagé peu avancé, presque 5 ans après la validation des orientations en comité stratégique.

S'inquiétant des dysfonctionnements de ce GHT, en 2019, les élus locaux ont impulsé et soutenu une réflexion visant à modifier son découpage, par la création de deux GHT dont un à l'échelle Nord Alsace, au motif que l'action territorialisée en matière de santé doit être construite à partir des réalités du terrain pour une prise en charge la plus efficace des parcours de soins de la population. Le Nord Alsace a fait la preuve de son caractère structurant en matière d'offre de soins hospitaliers et de santé publique. Son accessibilité, ses niveaux de spécialisations et de masse critique nécessaire à leur bon fonctionnement ont largement contribué à son positionnement régional.

Les quatre établissements publics de santé du territoire Nord Alsace (les centres hospitaliers de Bischwiller, Haguenau et Wissembourg et l'hôpital de La Grafenbourg), ont travaillé un nouveau projet médical partagé en y associant les acteurs médico-sociaux publics du secteur : le Centre de Harthouse (Haguenau) et les Ehpad de Bouxwiller, Hochfelden et Pfaffenhoffen. La demande de création du GHT Nord Alsace s'appuie sur ce nouveau projet médical partagé et sur une convention constitutive qui ont été déposés fin juin 2019 auprès de la Direction générale de l'Agence Régionale de Santé Grand Est.

A la suite du dépôt du projet de création du GHT Nord Alsace, la Direction générale de l'ARS a diligenté un audit afin d'évaluer le fonctionnement du GHT BASM et d'apprécier l'opportunité d'un nouveau découpage.

Les travaux ont été présentés aux élus locaux et parlementaires d'Alsace du Nord en octobre 2020.

La mission a conclu à de nombreux dysfonctionnements structurels du GHT BASM et à un apport limité au plan des filières médicales.

En revanche, le rapport démontre largement la pertinence d'un GHT Nord Alsace, en termes d'offre et de gradation des soins, de dynamique et de maturité collective, comme de cohérence territoriale.

Ce GHT Nord Alsace doit être le résultat d'une organisation rationnelle et ambitieuse du système de santé en Alsace du Nord. Rappelons que la crise sanitaire n'a fait que confirmer combien la gestion de proximité a son intérêt et que la coopération transfrontalière est évidente pour ce territoire.

Pour autant, cela fait deux ans que le projet de création du GHT Nord Alsace a été déposé et les démarches administratives s'enlisent. Les nombreuses interpellations et échanges de courriers adressés à la Direction générale de l'ARS Grand Est et au Ministère en faveur d'un nouveau découpage du périmètre du GHT par la création du GHT Nord Alsace n'aboutissent pas, en dépit des rapports d'expertise favorables, du principe d'autorisation de création de nouveau GHT prévu réglementairement, et de la volonté commune des élus locaux et des parlementaires de l'Alsace du Nord. Par ailleurs, les Communautés Médicales des établissements de la coopération hospitalière Nord Alsace se sont exprimées dans un courrier du 17 février 2021, pour réaffirmer, avec force, leur total engagement et leur détermination à voir se créer un GHT Nord Alsace.

Dans ce contexte, les élus du Nord Alsace s'alarment des lourdeurs technocratiques et des freins bureaucratiques contre-productifs qui empêchent l'aboutissement du projet, et regrettent une position attentiste injustifiée de la part de l'ARS Grand Est. Ils attendent désormais une mise en œuvre réelle et rapide de la constitution du GHT Nord Alsace, avant que n'entre en vigueur la prochaine réglementation issue du Ségur de la santé qui rendra le GHT plus intégratif, encore moins agile et moins performant qu'aujourd'hui.

Considérant la pertinence du projet de création d'un Groupement hospitalier de territoire spécifique au regard de l'offre de soins et du niveau de gradation des soins proposés aux habitants du Nord Alsace,

Considérant la masse critique du territoire de santé Nord Alsace, équivalente à d'autres GHT du Grand Est et au plan national,

Considérant la possibilité donnée par la loi de créer un GHT en déposant auprès de l'ARS un projet,

Considérant que le projet de création du GHT Nord Alsace est jugé « réfléchi et cohérent » par les rapporteurs de l'audit diligenté par l'ARS, par l'ensemble des communautés médicales et des organisations syndicales,

Considérant que les équipes des centres hospitaliers de la coopération hospitalière Nord Alsace sont prêtes à assumer les missions d'un établissement support,

Considérant les enjeux de coopération transfrontalière et la réalité des relations actuelles entre les équipements de santé de l'espace du Groupement Européen de Coopération Territoriale (GECT) « Eurodistrict PAMINA »,

Considérant l'impérieuse nécessité de conserver sur ce territoire un maillage fort et autonome en termes d'offre de soins au profit de la population,

Considérant l'intégration facilitée des structures médico-sociales et la nécessaire coordination avec la médecine de ville,

Considérant enfin l'indispensable maintien d'une articulation avec le CHU de Strasbourg et l'établissement psychiatrique du territoire (EPSAN) pour lesquels les porteurs du projet de GHT Nord Alsace se sont engagés par le biais d'une convention constitutive,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à 21 voix pour et 2 voix contre (Valérie MEJSNEROWSKI, Christian KLIPFEL)

Affirme sa détermination que soit redéfini le GHT Basse Alsace-Sud Moselle pour aboutir à la création du GHT Nord Alsace.

Demande à l'Agence Régionale de Santé (ARS) Grand Est de procéder, dans cet objectif, au découpage du GHT Basse Alsace-Sud Moselle.

Demande à l'ARS Grand Est de valider la convention constitutive du GHT Nord Alsace et son projet médical partagé.

- Présentation de la dernière proposition d'aménagement d'Alsace Habitat dans l'écoquartier

Le conseil municipal a examiné la dernière proposition d'aménagement d'Alsace Habitat pour le bâtiment collectif de l'écoquartier et se prononce favorablement.

- Projet une naissance un arbre : modification de la convention

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que la convention sera modifiée dans le sens demandé, à savoir que la commune offrira un arbre pour la naissance d'un enfant aux familles qui le souhaitent et qui peuvent le planter dans leur propriété.

- Conséquences des travaux du rondpoint de Retschwiller sur la rue Muntz

Les difficultés vont apparaître lors des travaux pour la création du rond-point car il y a le dépôt minute de l'école dans la rue Muntz, ce qui va créer des embouteillages. Et la voie entre la commune et Retschwiller est réservée aux riverains.

- **Prochaines réunions et manifestations**

08/06/2021 : Réunion avec le SDEA, la DDT et les élus pour une mise au point de la situation sur la prévention des coulées de boue à Hohwiller

09/06/2021 : Reprise du cinéma à la Saline

11/06/2021 : Réunion de l'Association Foncière

12/06/2021 : Matinée « ville plus belle »

21/06/2021 : Fête de la musique

5-07 prochain conseil

La séance est levée à 22:41.